

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015
Quantités maxima par tour de scrutin de bulletins de vote, circulaires et affiches

Canton n° 2 - Cachan

	COMMUNES		Total du canton
	Arcueil	Cachan	
Nombre d'électeurs	12 300	16 500	28 800
Quantité de bulletins de vote format fixe : 105 mm x 148 mm impression au format paysage Art. L. 191, R. 30 et R. 39 du code électoral	* 50	36 300	36 300
Quantité de circulaires format fixe : 210 mm x 297 mm Art. R.27, R. 29 et R. 39 du code électoral	12 900	17 300	30 200
Quantité d'affiches identiques (deux par emplacements d'affichage) format maximal 594 mm en largeur x 841 mm en hauteur Art. L.51, R. 27 et R. 39 du code électoral	15 x 2	13 x 2	28 x 2
Quantité d'affiches différentes (deux par emplacement d'affichage) format maximal 297 mm x 420 mm Art. L. 51 et R. 39 du code électoral	15 x 2	13 x 2	28 x 2

* Machine à voter